



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 27 SEPTEMBRE 2022 – DE 20 H 00 À 22 H 01
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE	Monsieur Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Romain GLASSON (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Louis PITTET (UDC) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR)
EXCUSÉ	-
TOTAL	30 présents – 0 excusé, soit une majorité absolue de 16
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Wolfram SCHUWEY
SECRÉTAIRE	Madame Diana SANTOS
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIER	Monsieur Philippe SAVARY

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 27 septembre 2022.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Sylvie Bosson, Conseillère communale. Sa suppléante, Madame Sabine Guillet, prendra la parole à sa place.

Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, et Madame Melinda Villos, responsable du service technique. Je souhaite également la bienvenue à notre huissier, Monsieur Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

Avant d'entamer la séance, je prierais l'assistance d'observer un instant de silence en la mémoire de Madame Claudine Bosson, maman de notre collègue, Monsieur Thomas Bosson. Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

Je vous remercie.

Il est temps, à présent, d'aborder les dossiers de notre Commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 14 septembre 2022 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 14 septembre 2022 aux personnes souhaitant la documentation papier.

Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne qui contenait la documentation complète relative au tractanda de la séance de ce soir. Je constate, par conséquent, que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai donc grâce de leur lecture complète.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution de remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

Membres présents : 30

Membre excusé : 0

Majorité absolue : 16

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour en ces termes :

« La convocation de la séance a été publiée le 16 septembre 2022 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 14 septembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 29 août 2022. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et a été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022 – approbation
2. Aménagement d'un parc public à la Route des Monts 6 - Crédit d'engagement – approbation
3. Etat d'avancement des projets en cours
4. Postulat de Monsieur Stéphane Oberson « Zone 20 km/h – zone de rencontre devant l'établissement scolaire » - détermination du Conseil communal
5. Postulat de Monsieur Yves Pasquier « Sécurité routière à la Route de la Sionge » - décision de transmission au Conseil communal
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2022 – APPROBATION

Monsieur le Président note que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022. Il remercie Madame Diana Santos pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022 est accepté. Il adresse ses remerciements aux auteurs.

2 AMÉNAGEMENT D'UN PARC PUBLIC À LA ROUTE DES MONTS 6 – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Monsieur le Président transmet la parole à Madame Anne Favre-Morand et à Monsieur Wolfram Schuwey, qui s'exprimeront au nom du Conseil communal pour la présentation de ce projet de parc public à la Route des Monts 6. Pour sa part, Monsieur Luc Merian, architecte paysagiste, abordera l'aspect technique de ce projet.

Madame Anne Favre-Morand s'exprime en ces mots :

« Nous avons, ce soir, le plaisir de vous présenter le projet de la Route des Monts 6. Lors de la séance du 15 décembre 2020, le Conseil général avait accepté à l'unanimité l'achat de la parcelle de la Route des Monts 6. Les groupes avaient plébiscité l'idée de cet avant-projet. Dans les arguments présentés, je peux citer l'importance de l'utilisation censée de cette parcelle, la sécurité aux abords de l'école, la mise en valeur du centre du village, une politique active d'achat de la part de la Commune. On peut également mettre en exergue que ce projet constitue un apport souhaité par les écoliers et par tous les habitants de notre village.

Dans les buts souhaités de ce projet, il est important d'ajouter qu'il permettra de réaliser les mesures définies dans le MEP Aigle-noir et qu'il se profile parfaitement dans la volonté politique des partis. En effet, il tenait à cœur de tous de répondre à la forte demande des citoyens d'aménager une place de rencontre au centre de notre Commune. En plus d'offrir un outil didactique et pédagogique à l'école et à l'Accueil extrascolaire, ce parc public permettra des activités intergénérationnelles et donnera la possibilité aux sociétés locales de proposer des événements en extérieur. Ce qui permettra aux citoyens de se rencontrer. Cette cohésion sociale, dont on a pu sentir l'importance durant la crise COVID, doit se cultiver. Et ce projet s'inscrit dans le bon sens.

Pour développer et mettre en commun les besoins et idées, un groupe de travail interdisciplinaire a été formé. Ce dernier est composé de :

- *Monsieur Eric Magnin, membre du Conseil général et de la Commission de l'aménagement,*
- *Monsieur Wolfram Schuwey et moi-même, membres du Conseil communal,*
- *Madame Melinda Villos, responsable du service technique,*
- *Madame Sarah Gomes, représentante du corps enseignant et*
- *Madame Dali Attab, responsable de l'accueil extrascolaire.*

Nous avons pu travailler en parfaite collaboration avec l'aide du bureau BAP Merian, architecte paysagiste. Ce groupe de travail a permis de nombreux échanges et de trouver les meilleures solutions possibles, afin que ce projet corresponde à la demande générale.

Le projet des Monts 6 a été présenté dans diverses commissions du Conseil général. A chaque fois, le projet a été salué et apprécié. Ces présentations nous ont aussi permis de prendre note des remarques et propositions. Il est très appréciable de pouvoir travailler de cette manière. Il est également agréable pour nous de pouvoir réaliser ce beau projet pensé et aussi repensé par les membres de ces commissions communales. J'ajouterais qu'en fonctionnant avec une communication et une collaboration étroite avec les membres de commission, cela permet d'inclure mieux les membres du Conseil général à l'élaboration de ce projet. Comme représentants des citoyens, vous avez ainsi pu prendre en compte l'avis des futurs utilisateurs principaux, soit les villageoises et les villageois.

Je trouverais important de poursuivre cette collaboration avec les diverses commissions durant la phase de conduite de projet. De plus, il serait intéressant d'inclure dans les réflexions les membres de la commission énergie et développement durable. Ça serait complémentaire avec la sensibilité marquée de notre architecte sur ces questions-là et de l'analyse de notre collègue, Madame Sabine Guillet.

Avant de passer la parole à Monsieur Luc Merian, architecte-paysagiste de ce projet, il me revient encore de mettre en évidence quelques bénéfices de ce projet :

- création d'un cheminement piétonnier entre la Route des Monts et le complexe scolaire,*
- création d'un espace de rencontre et de travail,*
- aménagement d'une place de jeux pour les petits et les grands,*
- aménagements paysagers et zone de verdure,*
- accès à la mobilité réduite,*
- facilité d'entretien. »*

Monsieur Luc Merian présente le plan de ce projet en abordant l'aspect technique. Il dissèque les deux parties : la partie supérieure reliée à la cour d'école et la partie basse qui concerne le parc public. Il termine son exposé en traitant l'éclairage avec l'option choisie de lumières basses fixées sur des potelets, pour diminuer la pollution lumineuse, plutôt que des lampadaires.

Monsieur Wolfram Schuwey complète l'information ainsi :

« Le but du Conseil communal est de réaliser ce projet dans un délai raisonnable. On se doit évidemment de respecter au maximum le calendrier scolaire pour les travaux les plus bruyants.

Quand on parle de coût, il faut bien se rappeler que le projet se compose de deux secteurs. Le premier secteur de 830 m² se situe sur les Monts 4. Il s'agit de la rénovation et de la mise en valeur d'une partie de la cour d'école existante. Le deuxième secteur de 650 m² se trouve sur la parcelle dernièrement acquise des Monts 6.

Le coût au m² se monte à CHF 253.00, d'après les normes SIA. Selon les renseignements pris auprès de notre architecte, les coûts pour des aménagements similaires oscillent entre CHF 200.00 et CHF 350.00 par m². Lors de la dernière séance avec le bureau BAP Merian, chaque poste a été revu pour trouver des économies. Le budget que nous vous présentons ce soir est un budget solide, raisonnable et bien réfléchi.

Sur proposition du bureau BAP Merian, le Conseil communal aimerait également lancer un parrainage pour des éléments et jeux sur cette place. Ce parrainage permettrait ainsi de diminuer le coût d'investissement de cette place.

Nous vous remercions de votre attention. Madame Melinda Villosz ainsi que les membres du Conseil communal se tiennent à votre disposition, si vous le souhaitez, pour des compléments d'information. »

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand, Monsieur Wolfram Schuwey ainsi que Monsieur Luc Merian pour leur présentation, avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a été convoquée le 6 septembre pour une séance visant à découvrir l'avant-projet ainsi que l'estimation des coûts du projet de parc didactique prévu à la Route des Monts 6.

La présentation a été faite par Madame Catherine Beaud, Syndique, Monsieur Antonin Charrière, Vice-syndic, Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale responsable des écoles, Monsieur Wolfram Schuwey, Conseiller communal responsable de l'aménagement, Madame Melinda Villos, responsable du service technique, et Madame Diana Santos, secrétaire communale.

Après l'approbation du crédit pour l'achat et la démolition du bâtiment sis à la Route des Monts 6 par le Conseil général en décembre 2020, il est temps d'aménager ce parc public au centre du village.

Au premier abord, la conjoncture actuelle n'est pas des plus propices pour entreprendre des travaux avec les coûts des matériaux qui augmentent. Toutefois, cette place doit être aménagée dans les meilleurs délais, afin d'éviter de laisser ce terrain à l'abandon.

Le crédit demandé de CHF 460'000.00 nous a paru très élevé au premier abord. Toutefois, les frais nécessaires à chaque aménagement nous ont été détaillés et le groupe de travail chargé de ce projet a déjà réussi à faire des économies importantes par rapport au projet initial, en repensant le projet et en incluant le personnel communal en place, par exemple pour l'entretien des plantations.

Dès lors, la commission financière considère que la Commune a une capacité financière suffisante pour supporter ce nouvel investissement. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport. Il ouvre ensuite la discussion sur le crédit d'engagement en vue de la réalisation d'un parc public à la Route des Monts 6.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc intervient ainsi :

« Bonsoir à tous. Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s aimerait tout d'abord saluer le travail effectué par l'équipe du projet. Les échos qui émanent des personnes impliquées sont positifs et nous nous en réjouissons.

Cette nouvelle place est un véritable engagement envers nos citoyens en renforçant les zones de rencontre et d'échanges. Les familles et les couples retraités venant en nombre s'installer dans notre Commune, nous nous devons de garder nos infrastructures en ligne avec cette tendance démographique.

Ce projet s'inscrit également dans la suite de la politique foncière active de la Commune plébiscitée lors de la législature précédente et dont nous voyons ici les premiers fruits.

Il va de soi que les coûts devront être maîtrisés et que les détails devront être soignés pour que la réussite soit complète. Ceci en prenant en compte les aspects de durabilité et environnementaux, sur lesquels la Commune doit être exemplaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s va soutenir cette demande de crédit. »

Monsieur le Président enchaîne en demandant si un autre groupe souhaite s'exprimer.

Monsieur Jacques Pollet intervient au nom du groupe Le Centre :

« Madame la Syndique, Monsieur le Président, le groupe Le Centre remercie le groupe de travail formé en vue du développement du projet proposé ce soir. Mais nous nous posons la question de savoir si ce projet est totalement abouti. La preuve en est les précisions importantes reçues dans le courant de cet après-midi. Celles-ci éclairent mieux les enjeux du projet et son contour exact.

Il est vrai que, à la lecture du message du Conseil communal, nous nous sommes tous interrogés sur le montant de CHF 460'000.00 pour aménager un parc public. Fort de mon expérience comme chef des finances de la Ville de Fribourg, j'aurais misé, avant la lecture du message, sur un montant de l'ordre de CHF 200'000.00. Je remarque que mon expérience a vu juste car nous ne votons pas pour un seul parc, mais pour deux aménagements : l'une pour le parc public, l'autre pour la place de jeux. Ainsi, le montant s'explique beaucoup mieux et reste donc dans des proportions standards.

Reste le questionnement important sur l'emplacement de ce parc au bord de la route. Sera-t-il effectivement utilisé par toutes les franges de la population et non seulement par les enfants des écoles ? Nous votons, ce soir, dans ce but et je ne suis pas très enthousiaste face à l'emplacement choisi. Mais, comme il s'agissait de la volonté au moment de l'achat de la parcelle, j'ose croire que je serai surpris en bien et que, si la votation devait s'avérer positive ce soir, la population de Riaz dans son ensemble s'appropriera cet espace.

Le groupe Le Centre s'est posé beaucoup de questions sur l'objet présenté et laisse la liberté de vote à ses membres. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Pollet pour ses propos et transmet le micro à Monsieur Romain Glasson.

Monsieur Romain Glasson argumente en ces termes la position du groupe PLR :

« Monsieur le Président, Madame la Syndique, chers collègues du Conseil général : comme mes deux collègues l'ont fait, j'aimerais tout d'abord remercier le groupe de travail qui s'est réuni et féliciter le Conseil communal d'avoir formé une délégation représentative, certes de pas toutes les catégories d'âge des utilisateurs potentiels de ce projet présenté ce soir. J'aimerais saluer néanmoins cette démarche participative.

Cette proposition a donné lieu à une analyse précise des documents fournis. Ce projet a soulevé un débat riche, varié et ouvert. Sur deux points, il a trouvé l'unanimité au sein du groupe PLR. Le premier est le bien-fondé d'avoir acquis cette parcelle à proximité du centre scolaire. Le deuxième aspect tient de cette notion de bien-être, de bien vivre via la mise à disposition de la population d'un lieu de partage et de rencontre. Nous saluons la démarche et nous sommes acquis à pouvoir disposer d'un parc public au centre du village. A l'inverse, nous n'avons pas trouvé une majorité mathématique sur un certain nombre de thèmes. Je ne vais pas entrer dans les détails sur les positions qui se sont été exprimées. Elles sont au nombre de cinq : est-ce que ce lieu se prête vraiment à devenir un parc public, compte tenu de la proximité de l'école ? Ne parlons pas de phénomène de nuisance s'agissant l'école, mais arrêtons-nous plutôt sur la question de la cohabitation. Sans parler de la Route des Monts qui accueille un fort trafic. Donc, est-ce que ce lieu est vraiment bien indiqué pour concrétiser ce projet ?

Un autre point tient dans les catégories de population qui sont visées et qu'on souhaite rencontrer sur cette place. Est-ce que nous parvenons, avec cette formule, à satisfaire toutes ces catégories de la population, monsieur et madame tout le monde, les enfants, les personnes du 3^e âge et l'école ? Il se pose la question de la cohabitation. Le parc est situé près d'une école. Et les enfants, à quel moment pourront-ils intervenir sur cet espace ou, à l'inverse, quand ne pourront-ils pas le faire ? Je songe aussi aux gens qui se trouveront sur la place à la sortie des classes, à la récréation ou lors d'une leçon didactique dispensée par un enseignant, comment devront-ils réagir ? Il est finalement difficile de pouvoir répondre à autant d'utilisateurs potentiels.

Le dernier aspect a trait à l'économie. Le premier montant de CHF 460'000.00 a soulevé beaucoup de questions. Nous avons essayé de chercher des réponses, nous avons fait des règles de trois, nous avons pris contact avec des entreprises pour savoir un peu ce qu'il se passait. Après avoir investi un million de francs dans l'achat de cette maison, après avoir investi aussi CHF 100'000.00 dans la démolition de cet objet, aujourd'hui, on nous demande une approbation pour un crédit de l'ordre de CHF 500'000.00. Ce qui fait au total CHF 1'100'000.00. Je pense que, dans la situation actuelle et future – d'ailleurs le contribuable ne le comprendrait pas –, on doit se poser cette question : la Commune dispose-t-elle de l'envergure financière pour concrétiser un tel projet ? Madame Gapany, présidente de la commission financière, a fait part de son avis en répondant positivement. Mais, est-il vraiment réaliste, aujourd'hui, d'investir un montant aussi important ?

Toutes ces questions nous ont permis de mieux comprendre les choses. Je remercie mes collègues du groupe. Comme pour le groupe du Centre, nous avons décidé de laisser une totale liberté de vote à chacun des membres de notre groupe. Libre à chacun d'exprimer ses avis, de faire part de ses arguments. Ce n'est pas à moi de le faire, ce soir.

Pour terminer, il faut essayer de tirer les enseignements de chaque situation. Et vous me permettez, au nom du groupe PLR, de formuler non pas une exigence, mais un souhait au Conseil communal. Même si je saluais au début de mon intervention la démarche participative qui a été menée, il semble qu'on a mis un peu la charrue devant les bœufs dans ce projet. Certes, la parcelle a été acquise. Mais, aujourd'hui, on laisse peu de choix au Législatif. On nous présente une enveloppe d'un tel montant pour un projet. Nous n'allons pas le remettre en question. Notre proposition est d'inverser les choses, soit de commencer par la fixation du cadre financier par le Législatif. Quand on évoque le cadre, ce n'est pas d'avoir à se prononcer sur un projet aussi affiné, mais d'avoir certaines variantes qui nous permettent de déterminer l'enveloppe avec laquelle on peut évoluer. Cette manière de faire permettrait de simplifier le travail de l'Exécutif. Celui-ci viendrait ensuite devant le Conseil général avec une proposition et la totale certitude, et non seulement la certitude, d'avoir répondu aux avis majeurs de l'ensemble des participants. A l'avenir, nous pensons que cette solution permettrait aux autorités communales de travailler de manière plus efficiente, sans perte de temps dans des projets de cette importance. Dans nos propos, il n'est nullement question de remettre en cause l'engagement et les qualités du travail accompli. Mais le Législatif, en sa qualité de représentant des contribuables, est en droit d'être impliqué et investi de manière plus rapide dans un projet tel qu'il est formulé ce soir. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Glasson pour ses propos et passe la parole à Monsieur Marc-Antoine Pittet, qui s'exprime au nom du groupe UDC.

Marc-Antoine Pittet intervient ainsi :

« Monsieur le Président, Madame la Syndique, chers collègues, le groupe UDC tient à remercier les auteurs du projet pour leur travail effectué dans la présentation de l'aménagement de cette place publique et des abords de l'école. Nous sommes conscients de la nécessité de ce projet, mais nous souhaitons vous communiquer nos réflexions à ce sujet.

A travers ce projet, nous comprenons que deux objets sont liés : la réfection de la cour d'école existante et l'aménagement de la parcelle N° 6. Pour la bonne compréhension et par souci de transparence, nous souhaiterions que ces deux projets soient dissociés au niveau des coûts. J'ai pu remarquer que certains éléments ont été expliqués précédemment.

Concernant la parcelle N° 6, l'endroit pour une place publique devant l'école est-il judicieux ? La sécurité des enfants est primordiale et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des soucis avec la place de jeux de Champy car Clos-Fleuri l'a privatisée. Nous sommes en droit de nous poser des questions avant d'aller de l'avant. Ce d'autant plus qu'une place publique existe déjà à cent mètres de là. A notre avis, si vous souhaitez que des classes puissent profiter de l'enseignement en plein air, ce dernier n'est, à nos yeux, pas forcément

compatible avec une place publique. L'aménagement d'une cour d'école plus grande et sécurisée du public est une proposition. Les risques d'une telle place aux abords d'une école sont réels. Et ne donnons pas l'opportunité à des personnes malveillantes de profiter de la situation pour commettre leurs délits.

Les charges annuelles que vous présentez pour un montant de CHF 33'636.00 ne font pas mention des frais d'entretien de cette place. Merci de bien vouloir les prendre en compte et/ou de le préciser dans votre calcul.

Fort de ces réflexions, le groupe UDC est partagé et laisse le vote libre. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet pour son argumentation, avant de proposer au Conseil communal et/ou à Monsieur Merian de s'exprimer sur les interventions.

Madame Anne Favre-Morand intervient en ces termes :

« Je vais tenter de répondre à quelques-unes des questions. Monsieur Glasson, j'ai bien entendu votre demande de meilleure implication, en tout cas plus tôt dans le projet. J'ai l'impression que le Conseil général a bien été impliqué dans ce projet. Le groupe de travail comprenait un membre. Au niveau des commissions, il y a eu un travail de communication et de collaboration. Je mettrais en avant la commission d'aménagement qui a vraiment pu travailler dans ce projet. Donc, j'ai l'impression que le Conseil général a été plus impliqué peut-être qu'auparavant. Mais je prends note que c'est quelque chose à poursuivre. Je le disais dans mon introduction, pourquoi pas aussi, si vous avez le crédit, poursuivre cette réflexion, soit de savoir comment on va faire vivre cette place, comment on va la faire fonctionner avec les sociétés. Là, je pense que le Conseil général aura aussi un rôle très important.

S'agissant de la sécurité du parc, une clôture et des arbustes sont prévus au niveau de la route, afin d'éviter que les plus petits surtout aillent vers la route. On a été vraiment sensible sur ce point. On a essayé de composer aussi avec les personnes à mobilité réduite. L'accès a été agrandi. Le dernier point que j'aimerais soulever, c'est le vivre ensemble, afin de lever les doutes sur la cohabitation de tout ce petit monde. D'un naturel optimiste, j'ai envie de laisser fonctionner les gens. Et, toujours dans cette idée participative, on souhaite poursuivre l'intégration d'un maximum de personnes à ces réflexions, afin de voir quels sont les besoins. On verra par la suite s'il faut mettre éventuellement davantage de règles. »

Monsieur Wolfram Schuwey s'exprime, lui, sur les coûts :

« Par rapport aux coûts et aux reproches, je voulais juste signaler que l'on n'a reçu les coûts séparés que cet après-midi. Nous étions tellement impliqués dans ce projet que, selon nous, cela coulait de source que le projet comprenait deux parties : une en haut, une vers le bas de la place. On a essayé d'être transparent. En haut, le goudron coûte un peu plus cher que de la terre végétale. C'est la raison pour laquelle on a séparé les coûts. Je suis désolé que cette séparation des coûts ne soit arrivée que cet après-midi. Mais je pense qu'il vaut mieux avant, qu'après. Je vous prie de m'excuser. »

Monsieur Luc Merian évoque quelques aspects par rapport aux souhaits émis sur cette place :

« Le parc bénéficiera d'accès latéraux. Il sera accessible et offrira de la mobilité. Au niveau de la végétalisation, il s'agit d'une demande désormais de la privilégier pour les aménagements extérieurs, que ce soit urbains ou pas, en regard des défis climatiques. L'atmosphère doit être accueillant pour les gens de divers milieux, pas seulement au niveau de l'école, mais notamment pour les familles et les personnes âgées. Divers secteurs permettront à chacun de se retrouver, quel que soit l'âge et les objectifs de chacune et de chacun. La Commune pourra par la suite expliquer, par signalétique, que cette place est destinée à toute la population. Avec l'éclairage, l'endroit restera bien visible et il sera agréable de s'y trouver à toute heure, de jour ou de nuit. »

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre ainsi que Messieurs Wolfram Schuwey et Luc Merian pour leur intervention.

Les groupes sont satisfaits des compléments apportés.

Pour sa part, Madame la Syndique précise les choses suivantes :

« Je veux juste répondre au groupe UDC sur les frais d'entretien du parc. Ces frais seront pris en charge par la voirie. Aujourd'hui, ils sont difficiles à chiffrer. En 2023, il n'y aura pas vraiment de frais d'entretien, compte tenu de la réalisation du parc. En revanche, dès 2024, les coûts seront inscrits au budget. Ce sont essentiellement des coûts de personnes chargées de l'entretien de cette place qui y figureront. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses précisions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Avant de passer au vote du crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parc public à la Route des Monts 6, il adresse un merci tout particulier à Monsieur Luc Merian, à qui il souhaite une bonne suite de soirée.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 22 oui, 8 non et 0 abstention, le crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parc public à la Route des Monts 6.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et poursuit avec le point 3 de l'ordre du jour.

3 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Syndique pour un point de la situation sur un projet de l'administration.

Madame la Syndique intervient comme suit :

« La réorganisation des archives communales est actuellement en cours. L'inventaire du fonds est accompli à 80%.

Le tri, l'inventaire et le conditionnement des archives récentes seront achevés au terme de cette année.

Quant à l'inventaire, au nettoyage et au reconditionnement des archives historiques, les travaux seront bouclés à fin juin 2023.

S'agissant des coûts, sur le crédit demandé de CHF 77'000.00, CHF 51'370.00 ont été utilisés. Reste donc un solde de CHF 25'630.00. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique. Il passe ensuite la parole à Madame Melinda Villosz, responsable du service technique, pour un point de la situation sur les projets en cours.

Madame Melinda Villosz dissèque les projets.

Monsieur le Président remercie Madame Melinda Villosz pour ses explications très complètes, avant d'ouvrir la discussion.

Monsieur Frédéric Blanc sollicite la parole au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« J'aimerais remercier Madame Villosz et le Conseil communal pour cette présentation très intéressante. J'aimerais relever la bonne maîtrise des coûts. On voit beaucoup de vert dans cette présentation. Ça fait plaisir. Une question concernant la convention de la zone de Champy : quelle est sa portée ? »

Monsieur Wolfram Schuwey répond ainsi :

« Au niveau des habitations, le lotissement est prédéfini par le PAD. La convention portera essentiellement sur le mur antibruit, le financement, les accès et le trottoir. Les plans des villas correspondent au PAD et aux permis de construire. »

Deuxième question de Monsieur Blanc au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« Est-ce que cette présentation peut être distribuée aux Conseillers généraux ? »

Madame la Syndique répond par l'affirmative en indiquant que la présentation sera insérée sur le cloud, à disposition du Conseil général.

Monsieur Frédéric Blanc est satisfait des réponses.

Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc et passe la parole à Monsieur Romain Glasson, qui souhaite intervenir à titre personnel :

« Je remercie le Conseil communal pour l'état des avancements et la clarté de ses explications. Concernant le projet de Champy-Sud dont on parle depuis longtemps, il y a eu plusieurs propriétaires, plusieurs promoteurs. J'ai vibré en entendant que ce quartier accueillera 52 villas. Deux questions : par rapport à la population qui va arriver dans ces maisons, sommes-nous aujourd'hui déjà dans des hypothèses, des évaluations par rapport à nos équipements, à l'école ? Quelles seront les conséquences sur les coûts et l'aménagement de notre village ? Ma deuxième question : à ma connaissance, il y a eu d'autres conventions qui ont été signées avec des autres promoteurs qui faisaient état d'une passerelle devant enjamber la semi-autoroute, d'un mur antibruit qui devait être poursuivi. Or, on ne voit rien. Le Conseil communal dit qu'il va négocier une convention avec les nouveaux propriétaires. Finalement, cette convention a été faite lorsque ce terrain a été mis en zone à construire. Quelles seraient les raisons qui font que, aujourd'hui, on en revienne à négocier cette convention avec les propriétaires ? »

Madame Anne Favre-Morand répond à la première question de Monsieur Romain Glasson, celle concernant l'école et ses infrastructures :

« Ce projet constitue une bonne nouvelle pour les écoles. Au mois de mai passé, les effectifs étaient vraiment très limites. Nous sommes passés à un élève de primaire et un de l'école enfantine de devoir fermer deux classes. On se trouve plutôt dans une pente descendante. Donc, à ce niveau-là, l'aménagement futur de ce quartier constitue plutôt une bonne nouvelle. »

Monsieur le Vice-Syndic enchaîne sur la deuxième question de Monsieur Romain Glasson :

« J'essaierai de répondre à la deuxième question, celle relative à la convention. Il y a effectivement deux types de convention. Pour celle qui concerne les anciens promoteurs, je pense que la situation est réglée. On a passé une nouvelle convention qui règle la totalité des points. Avec les anciens promoteurs, il y a eu passablement d'engagements. Certains ont pris des engagements privés et d'autres découlant de décisions publiques. Les engagements qui découlent de décisions publiques – je rejoins totalement l'intervention –, elles n'ont pas à être discutées parce qu'elles doivent être reprises. Nous ne sommes pas en train de demander leur reprise. Les engagements privés, quant à eux, se négocient quand même. On avance bien dans ce sens. On a affaire à un promoteur avec qui les discussions sont possibles. Le dossier s'inscrit dans le bon sens. Il y a beaucoup d'engagements, dont certains liés à des recours qui ont duré un certain temps et qui sont relativement complexes. Ces procédures naviguent à tous les échelons de l'Etat. Certaines fois, les juristes ont changé trois fois et prennent trois décisions inverses. Il y a des difficultés à ce niveau-là. Mais, tout est en cours et ça va se faire. »

Monsieur le Président demande à Monsieur Romain Glasson s'il est satisfait des réponses.

Monsieur Romain Glasson répond par l'affirmative.

Monsieur Pierre Mauron demande à son tour la parole.

« Comme l'a relevé notre collègue Romain Glasson, il est bien d'avoir ce point de la situation au moins une fois par année, c'est la moindre des choses. J'irais même un pas plus loin : si l'on peut mettre un échéancier que telle chose va se passer d'ici la fin de cette année ou de l'année prochaine, ce serait bien. »

Première remarque concernant le Chemin de l'Ondine et son aménagement. Je ne sais pas quand l'assemblée communale avait accepté le crédit d'engagement. Cela devait être en 2007, 2008 ou 2009, sauf erreur. On sait que les procédures d'expropriation, même longues, durent de trois à cinq ans. Nous sommes aujourd'hui 13 ou 14 ans plus tard et on nous dit que l'on a commencé à discuter avec les propriétaires concernés. Je dois vous dire que, depuis la création du Conseil général et même bien avant, je pose chaque année la question et on me répond toujours la même chose. 'Oui, c'est en cours, on s'en occupe'. Or rien ne bouge. Je dois vous avouer que, pour moi, ces réponses ne me suffisent plus. Je ne dis pas de faire ça tout de suite, mais j'aimerais simplement avoir des informations plus précises dans lesquelles on me dise que nous prévoyons d'arriver à telle solution, à telle date. Et si à telle date, ça n'est pas réglé, nous allons prendre d'autres moyens. A partir de là, qu'on fixe une date à laquelle le dossier va avancer. Sinon, s'il n'y a pas de volonté du Conseil communal d'avancer sur ce point, qu'on nous le dise aussi. La population s'est prononcée, elle a voté un crédit d'engagement. On a un chemin qui fait partie du plan d'agglomération Mobul, la Ville de Bulle, respectivement l'agglo, a fait sa part de travail jusqu'au bas du bâtiment qu'on appelle la côte au Baron. Vous arrivez ici devant une muraille de barbelés avec un chemin qui est clôturé. On veut engager la mobilité douce, vous pourriez permettre à des personnes d'aller soit à pied soit à vélo pour travailler dans ce secteur de Bulle ou de Morlon. Il suffit juste de finir, je ne sais pas si c'est 200, 300 ou 400 mètres. Mais 400 mètres en 13 ou 14 ans, je trouve que c'est un tout petit peu lent. J'aimerais juste qu'on ait des informations dans le sens où l'on empoigne sérieusement le problème ou qu'on ne va pas le faire avant trois ou cinq ans. Je peux entendre toutes les réponses, mais qu'on ne dise plus que c'est en train de venir.

Un élément encore, au niveau de Champy-Sud. Nous sommes en train de revoir la LATec au Grand Conseil. Le Vice-syndic le sait bien puisque son associé professionnel est aussi dans la commission qui gère ceci. Nous avons l'obligation, depuis un certain temps, de taxer les terrains non seulement lorsqu'ils sont mis en zone pour que l'affectation change, mais également en cas de changement d'indice. On est en zone de faible densité. Je ne sais pas ce qui se passera ou s'il y a un PAD qui peut changer quelque chose. Toujours est-il que s'il y a désormais des décisions qui changent un tout petit peu l'indice de constructibilité, ça sera, dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle LATec, sauf erreur au 1^{er} janvier 2023, ce que l'on espère, la possibilité pour le canton, voire pour les communes, d'avoir certains montants qui servent de taxes pour le développement d'infrastructures publiques. Il faut juste que Monsieur Glasson convainque la même majorité de droite au Grand Conseil d'aller un peu plus fort sur ces taxes pour que les citoyens de Riaz n'aient rien à payer sur ces infrastructures. Mais toujours est-il que ces possibilités existent. Et le Conseil communal serait bien avisé d'en faire usage dès qu'il le pourra. Parce que ce n'est effectivement pas à la collectivité de supporter les coûts de nouvelles routes, écoles, etc., mais plutôt aux personnes qui profitent de ces plus-values. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Mauron pour ses propos.

Monsieur Wolfram Schuwey intervient à son tour pour le Conseil communal en ces termes :

« Ce dossier a été quelque peu mis en retrait, on l'avoue. On avait d'autres éléments à régler avec le propriétaire concerné. Il a fallu donc ménager la chèvre et le chou. En revanche, il y a un mois en arrière, on a eu une séance avec le propriétaire du fonds. Il nous a fait comprendre ce qu'il aimerait. On va essayer de trouver une solution. Et, si on n'y parvient pas, effectivement, on va en arriver à l'expropriation. »

Monsieur le Vice-syndic intervient à son tour de la sorte :

« Les délais vont arriver à échéance. Ils sont prévus dans le plan d'agglomération. On a empoigné réellement le problème en faisant comprendre au riverain concerné que c'est le dernier moment pour discuter. Sinon,

une décision va être prise dans le sens que vous comprenez très bien. Pour ce qui est de Champy-Sud, je vous remercie pour la remarque. C'est effectivement un élément que je n'ai pas creusé, à part le changement d'indice. Je prends acte de cet élément qu'on ne va pas rater. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic et ouvre la discussion à d'autres éventuels intervenants.

Monsieur Jacques Pollet sollicite le micro pour demander des précisions sur le dossier du Chalet-Neuf :
« J'ai compris que vous avez dû mandater un avocat pour les travaux. Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage concernant les travaux ? »

Monsieur le Vice-syndic répond en ces mots :

« Pour le Chalet-Neuf, j'aimerais bien être simple, mais c'est une situation extrêmement compliquée. Plusieurs services rendent des décisions contraires. C'est le serpent qui se mord la queue. Des décisions concernant la zone, d'autres la piste de ski et d'autres le Chalet-Neuf. Les services étatiques se passent la balle avec la Préfecture. On est coincé. Un service dit qu'il délivrera le permis dès que vous aurez fait ci ou ça, et le service d'à côté agit aussi de la sorte. Pour débloquer la situation, on a mandaté un avocat qui a la possibilité de téléphoner directement au patron étatique pour faire avancer les choses. Pour les procédures, on a besoin d'une vision locale pour comprendre qu'on est en train de vivre un non-sens. Tout avance, c'est extrêmement compliqué, même pour ceux qui sont dans ce domaine. Je ne pourrais pas en dire plus. »

Madame la Syndique répond aux questions de Messieurs Mauron et Glasson sur la présentation de l'état d'avancement des projets en cours, ainsi :

« Il est souhaité, de mon côté, d'arriver une fois par année avec une telle présentation, afin de mettre les sujets au goût du jour et de faire part des avancements qui ont été réalisés. »

Monsieur le Président remercie les intervenants ainsi que Madame la Syndique et passe au point suivant.

4 POSTULAT DE MONSIEUR STÉPHANE OBERSON « ZONE 20 KM/H – ZONE DE RENCONTRE DEVANT L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE » - DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sabine Guillet pour la présentation de ce point.

Madame Sabine Guillet s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général. Je n'ai pas d'informations complémentaires à ajouter au message que vous avez reçu. Comme vous le constatez, le Conseil communal, soucieux de la sécurité des élèves, l'objectif notoire du postulat de Monsieur Oberson, est favorable à étudier la possibilité d'aménager la Route des Monts en zone 30 km/h. Pour renforcer cette sécurité, plusieurs mesures ont déjà été prises. Je me permettrai de rappeler la création des chemins des écoliers, la mise en vigueur du concept de dépose-minute sur le parking de la Route des Monts 14, la pose de potelets le long de la Route des Monts, afin de sécuriser le trottoir et d'éviter notamment le débordement des véhicules sur la zone piétonne et la mise en zone 30 km/h de la Rue de l'Hôpital. Le Conseil communal entend améliorer le réseau des chemins pour piétons et cyclistes par la réalisation du projet ValTraLoc et réduire la vitesse à 30 km/h sur la Route des Monts, la Rue de Saletta, la Rue de la Gruyère, la Route de la Sionge, la Route du Temple-Romain et la Rue Michel-Corpataux. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal rejette le postulat de Monsieur Stéphane Oberson. Je me tiens à disposition pour toute question ou remarque. »

Monsieur le Président remercie Madame Guillet pour son intervention, avant de céder le micro à l'auteur du postulat, Monsieur Stéphane Oberson.

Monsieur Stéphane Oberson intervient comme suit :

« Je prends note de ce rejet. Reste que la direction dans laquelle va le Conseil communal s'inscrit dans le bon sens pour sécuriser au mieux les écoles. Un grand merci pour les démarches mises en application. Je me réjouis que ça aille beaucoup plus vite. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson pour son intervention.

Aucune remarque n'est émise.

Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Stéphane Oberson.

5 POSTULAT DE MONSIEUR YVES PASQUIER « SÉCURITÉ ROUTIÈRE À LA ROUTE DE LA SIONGE » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président ouvre ce point de la sorte :

« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Monsieur Yves Pasquier. Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. »

Monsieur le Président transmet le flambeau à l'auteur du postulat.

Monsieur Yves Pasquier s'exprime comme suit :

« Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je me permets de rappeler les constatations actuelles concernant la sécurité à la Route de la Sionge : le manque de respect des priorités, les véhicules qui roulent trop vite et les nombreux enfants qui marchent sur le trottoir.

En complément au commentaire de ce postulat, nous constatons que plusieurs zones de 30 km/h existent dans la Commune. Il ne faudrait pas que la Route de la Sionge serve à éviter les zones de 30 km/h existantes (en particulier la zone de Champ-Jordan et la future zone de la Saletta) ainsi qu'à éviter que les travaux de ValTraLoc et dévie la circulation sur cette route en passant par la Route des Monts déjà très chargée.

En plus des impacts quantitatifs en relation avec la sécurité routière, le bruit routier sera réduit avec des effets sur la santé. Des changements mêmes infimes dans la charge sonore induisent des nuisances réduites pour les personnes exposées.

Ce postulat, selon moi, est conforme à l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et zones de rencontre du 28 septembre 2001 et modifiée le 20 mai 2020.

Et, pour terminer, comme je débouche sur cette route tous les jours, il m'est arrivé par deux fois, depuis une semaine, que la priorité qui me soit refusée. Vu que les conducteurs sont des habitants de Riaz, je ne donnerai pas leur nom. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à Madame Sabine Guillet qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Madame Sabine Guillet s'exprime en ces termes :

« En préambule, le Conseil communal tient à relever qu'il partage les préoccupations du postulant concernant la sécurité routière sur la Route de la Sionge. Il est important de préciser que l'axe Sionge-Léchère est concerné par la mesure 8.2 « AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA SIONGE ENTRE BULLE

ET RIAZ » du projet d'Agglomération de 3^e génération (PA3), classé en priorité A. A cet effet, le Conseil communal a mis au budget de fonctionnement 2022 un montant pour un crédit d'étude de la valorisation multimodale de la Sionge. Cette étude comprend également la modération de trafic et la mise en zone 30 km/h de la Route de la Sionge entre ses intersections avec la Route des Monts et la Rue de Saletta.

Un bureau d'ingénieur trafic et un bureau d'architecte paysagiste et urbaniste ont été mandatés, cet été, pour la phase d'avant-projet. Les résultats de cette étude seront présentés au Conseil communal au début de l'année prochaine. Le projet sera ensuite dévoilé au Conseil général en vue d'une demande de crédit dans le courant 2023. »

Monsieur le Président remercie Madame Guillet, avant d'ouvrir la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Yves Pasquier.

Frédéric Blanc s'exprime au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, qui était à l'origine du postulat de 2017, va bien entendu soutenir cette démarche. La sécurité routière aux abords des quartiers résidentiels et sur le chemin des écoliers est au centre des préoccupations de notre groupe. Ceci malgré le fait que nous avons vu, au point 3, que le projet est déjà bien engagé, nous encourageons le Conseil communal à étudier la mise en place de moyens, ne serait-ce que temporaires et avec des moyens peu coûteux, afin de pallier les problèmes mentionnés par le déposant. »

Monsieur le Président demande si un autre groupe souhaite intervenir.

Monsieur Romain Glasson intervient de la sortie au nom du groupe PLR :

« Dans sa réponse au postulat Oberson, le Conseil communal répond déjà partiellement au postulat déposé par notre collègue Yves Pasquier en précisant que la Route des Monts, la Route de la Saletta et également celle de la Sionge figurent dans leur intention de limitation à 30 km/h. Comme le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, nous sommes acquis à cet élément sécuritaire. Nous souhaitons que le Conseil communal puisse accélérer dans ce projet. Cela fait trop longtemps que nous avons des oppositions, que le dossier traîne à cause de questions budgétaires notamment. Pour la Rue de la Saletta, nous avons entendu que le Conseil communal va revenir avec une demande de crédit. Nous estimons que les choses tardent, qu'elles ne vont pas aussi vite que nous le souhaitons. En conclusion, ce n'est pas un non contre la thématique ni un non contre notre collègue Yves Pasquier. Nous faisons confiance au Conseil communal et nous n'allons pas lui demander de répondre une nouvelle fois sur des éléments pour lesquels nous avons déjà reçu pas mal de réponses ce soir. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Romain Glasson.

La parole n'étant plus demandée, la transmission du postulat de Monsieur Yves Pasquier est soumise au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 20 oui, 10 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Yves Pasquier « Sécurité routière à la Route de la Sionge ».

Monsieur le Président invite à passer au point 6 de l'ordre du jour : Informations du Conseil communal.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale en charge, entre autres, de l'école et formation. »

Madame Anne Favre-Morand s'exprime en ces termes :

« Le dossier concernant le tarif de location des salles de sport du CO de Riaz facturé par l'Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Gruyère à notre Commune demeure toujours en suspens. Une réunion était prévue au début septembre dernier. Mais celle-ci a dû être reportée en raison d'une urgence de Monsieur le Préfet de la Gruyère, président de l'association. Cette réunion se tiendra le 4 octobre 2022. Nous espérons ainsi clore définitivement ce chapitre. Cela étant, avec l'appui de la commission financière, le Conseil communal a transmis un courrier, en juillet, demandant une baisse de tarif, en formulant une proposition concrète. Dans l'argumentaire qui a été avancé, l'Exécutif a rappelé qu'aucun accord n'a jamais été passé, signé ou validé avec l'association. La construction d'une 4^e salle de sport au CO de Riaz était un besoin de l'association et non de la seule Commune de Riaz. Cette 4^e salle a d'ailleurs permis d'obtenir une subvention. Enfin, nous avons évoqué la divergence sur la méthode de calcul du tarif de location en déplorant notamment la différence de traitement entre les sociétés sportives gruériennes utilisatrices des salles en soirée et durant les week-ends et la Commune de Riaz, en l'occurrence les classes primaires. Voilà ce qu'on peut dire sur ce dossier, dans l'attente de la prochaine réunion avec le comité de l'Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Gruyère. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons les informations. »

Monsieur le Président remercie Madame Favre-Morand pour ses propos. Il indique que chacun aura tout loisir d'intervenir sur l'un ou l'autre point, une fois les informations du Conseil communal terminées.

Monsieur le Président transmet la parole à Madame Sabine Guillet.

Madame Sabine Guillet dispense les informations suivantes :

« Monsieur le Président, chers membres du Conseil général, je prends la parole ce soir vêtue du bleu de la couleur du Label Cité de l'Energie car j'ai le plaisir de vous annoncer que nous l'avons obtenu ! Hourra !

En début de législature, nous avons repris ce dossier sur lequel nos prédécesseurs avaient déjà travaillé. Nous avons mis à jour les informations et répertorié toutes les données nécessaires, puis mis en application certaines actions. En exemple, je citerais l'achat de gourdes pour nos élus et pour le personnel communal, la création d'une commission énergie et développement durable, l'achat d'un vélo électrique pour les déplacements de l'administration au sein de la Commune, l'envoi de tout-ménage sur la consommation de l'eau du robinet, l'achat de verres à vin pour les apéritifs officiels ou encore la séance intercommunale sur l'énergie à la maison qui s'est tenue la semaine dernière à Sorens.

A ce titre, je tiens à remercier chaleureusement notre administration communale qui a été, comme à son habitude, très efficace et j'adresse des remerciements spéciaux à Madame Melinda Villos qui a transpiré avec moi pour l'état des lieux ou encore pour l'audit officiel.

Enfin, je terminerai cette brève récapitulation en soulignant que l'obtention de ce label n'est en rien une finalité, bien qu'elle soit un objectif fixé par le Conseil communal qui est à présent atteint. Non, ce label est bien le garant d'une continuité de mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'énergie, l'environnement, la mobilité, des bâtiments, l'organisation interne ainsi que dans la sensibilisation. Je compte sur notre commission énergie et développement durable pour nous aider dans la sélection de ces mesures et leur mise en application. Je souligne d'ailleurs que ses membres sont pétris de bonnes idées, qu'ils s'impliquent dans divers thèmes et qu'ils se sont déjà mis au travail avec les actions de l'outil 'Communes durables'. Je les en remercie.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez échanger plus longuement sur le sujet durant le troisième tiers-temps et vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Guillet. Il passe ensuite la parole à Monsieur Antonin Charrière, Vice-syndic, pour la présentation du nouveau personnel du service de la conciergerie.

Monsieur le Vice-syndic intervient ainsi :

« Un courriel annonçant les modifications au sein du service de la conciergerie a été adressé au Conseil général, au personnel communal ainsi qu'à Madame Malorie Gachet-Vorlet, directrice d'établissement primaire, à la fin août dernier. Monsieur Olivier Cavuscens, coresponsable de la conciergerie, a été libéré de ses obligations professionnelles à la fin août 2022, d'un commun accord. Outre ce départ, le Conseil communal a anticipé également le très prochain départ à la retraite de Monsieur Philippe Savary, retraite qui sera effective en cette fin semaine, puisque Monsieur Savary terminera son activité professionnelle ce vendredi 30 septembre très exactement. Comme nous avons de la peine à nous en séparer, Monsieur Savary sera encore là durant quelques semaines en octobre. J'aurai l'occasion d'y revenir. N'oublions pas non plus que nous avons dû en outre remplacer son épouse, Madame Monique Savary, qui a remis sa démission pour la fin de l'année scolaire écoulée. Le Conseil communal a, de ce fait, engagé Madame Amélie Rouiller, ici présente, en qualité de responsable de la conciergerie. Madame Rouiller a déjà entamé son activité le 1^{er} septembre dernier. Elle sera épaulée dans ses nombreuses tâches par Monsieur Grégory Oberson, qui sera opérationnel, quant à lui, dès ce 1^{er} octobre 2022. Tous deux nous font le plaisir d'être présents ce soir. Je leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leurs nouvelles fonctions. »

L'assemblée se lève pour adresser une salve d'applaudissements en l'honneur de Monsieur Philippe Savary.

Monsieur le Vice-syndic poursuit de la sorte :

« N'ayons pas peur des mots, Mesdames, Messieurs : avec le très prochain départ à la retraite de Monsieur Philippe Savary, une grande page se tourne dans le déjà très riche grand livre de notre village. Connu des plus petits aux aînés via toutes les franges de notre population, Philippe s'apprête donc à goûter une retraite bien méritée. Lui qui a œuvré et ripoliné nos bâtiments scolaires et autres durant plus d'un quart de siècle, à la satisfaction de tous et avec ce fameux entregent qu'on lui connaît et qu'on apprécie. Philippe, nous aurons d'ailleurs l'occasion d'évoquer ta riche et précieuse carrière au service de notre Commune, ce vendredi, à l'occasion d'une fête bien méritée. Je ne saurais terminer cette intervention sans t'adresser, cher Philippe, un immense merci pour les précieux et si appréciés services que tu as dispensés pour le bien de notre collectivité et pour ton engagement sans faille. Merci Philippe et à vendredi ! »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-syndic pour ses propos. Il a ensuite le plaisir de transmettre la parole à Madame la Syndique, pour la présentation de divers points ainsi que du planning encore provisoire des manifestations prévues dans notre Commune en 2023.

Après avoir remercié le Président, Madame la Syndique évoque les faits suivants :

« Je souhaite tout d'abord vous informer sur la deuxième journée au vert auquel le Conseil communal in corpore, accompagné de Madame la secrétaire communale Diana Santos, a participé au début du mois de septembre.

C'était l'occasion pour nous de faire le point sur les objectifs que nous avons fixés en début de législature. Et, force est de constater, que de nombreux projets ont été entrepris et qu'ils sont sur de bons rails en terme d'avancement et de réalisation.

Entre tous les Conseillers, il règne une excellente ambiance qui nous assure un bon fonctionnement et une collaboration idéale.

Avant de dresser la liste des principales manifestations connues à ce jour en 2023, j'aimerais insister sur le

fait que celle-ci est susceptible de modifications ultérieures :

- *Vendredi 17 février 2023, réception des nouveaux arrivants de l'année 2022, organisée par une délégation du Conseil général,*
- *Samedi 25 mars 2023, opération ' Coup de balai ', organisée par une délégation du Conseil général,*
- *Vendredi-Saint 7 avril 2023, chasse aux œufs, organisée par l'association éponyme,*
- *Vendredi 2 juin 2023, apéritif des entrepreneurs, organisé par le Conseil communal,*
- *Dimanche 4 juin 2023, repas multiculturel, organisé par la commission sport, culture et générations,*
- *Lundi 31 juillet 2023, fête nationale, organisée par la Société de jeunesse de Riaz,*
- *Samedi 4 novembre 2023, souper des jeunes citoyens, organisé par le Conseil communal,*
- *Dimanche 10 décembre 2023, Noël des aînés, organisé par l'Intersociété de Riaz,*
- *Mardi 19 décembre 2023, Verrée de Noël, organisée par le Conseil communal. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ce riche inventaire des manifestations qui attendent Riaz en 2023.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Président entame le dernier point de l'ordre du jour.

7 DIVERS

Avant d'entamer les divers du Conseil général, Monsieur le Président rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général :

- Mardi 6 décembre 2022, à 20.00 heures Séance du budget 2023
- Mardi 9 mai 2023, à 20.00 heures Séance des comptes 2022
- Mardi 4 juillet 2023 Séance de réserve
- Mardi 3 octobre 2023 Séance de réserve
- Mardi 12 décembre 2023, à 20.00 heures Séance du budget 2024

Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président questionne si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Ce n'est pas le cas.

POSTULAT

Monsieur le Président passe donc aux postulats et demande au Législatif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith souhaitent déposer un postulat. Monsieur Magnin intervient en ces termes :

« Notre Commune se développe rapidement et est très attractive. Notre cercle scolaire est également excellent. Cependant, dans le domaine de la culture et du sport à l'école, nous sommes en retrait. De nombreux citoyens nous en parlent régulièrement. Et les comparaisons avec d'autres cercles scolaires sont fréquentes. Notre but n'est pas de nous comparer aux autres communes, mais de demander au Conseil communal de créer un groupe de travail sur cette thématique. Si le Conseil communal souhaite procéder d'une autre manière, jugée plus efficace, il est bien entendu libre de le faire. Le résultat attendu serait une définition d'objectifs concrets et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith pour leur postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe aux résolutions.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président indique que, ainsi que le prévoit l'art. 102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'a été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Madame Stéphanie Klaus intervient ainsi :

« Vu la situation énergétique actuelle et les encouragements du Conseil fédéral à réduire notre consommation énergétique, le Conseil communal de Riaz a-t-il déjà mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie ? Si oui, lesquelles ? Si non, est-ce prévu ? »

Monsieur le Président remercie Madame Stéphanie Klaus et passe la parole à Madame Sabine Guillet.

Conseillère communale en charge notamment de l'énergie et développement durable, Madame Sabine Guillet répond ainsi :

« Le sujet a été traité hier soir au Conseil communal. La question tombe à point nommé. Le Conseil communal a décidé de prendre certaines mesures. Je vais les lister : tout d'abord, éteindre l'éclairage public dans les zones résidentielles dans le respect légal, on pense notamment aux passages piétons. A ce sujet, Madame Melinda Villosz, notre responsable technique, a rendez-vous avec la société Gruyère Energie. Nous avons également décidé de réduire le chauffage dans tous les bâtiments communaux en tenant compte des besoins des locaux. Ce sera fait rapidement. Il est prévu de diminuer la température des locaux durant la nuit ou en cas de non-utilisation. On pense notamment au bâtiment Hubert-Charles. Il est inutile de le chauffer lorsqu'il n'est pas occupé. Nous avons également décidé de renoncer à l'éclairage de Noël. Cela s'inscrit aussi dans cet esprit. Nous avons incité les entreprises à éteindre leurs enseignes et vitrines. Nous allons prendre contact avec l'HFR, gros consommateur d'électricité. Non pas que nous puissions faire grand-chose, mais nous aimerions être au courant des mesures que l'HFR compte prendre. Car tout le monde doit y mettre un peu du sien. Il est également question d'éteindre les lumières de l'école en fin de journée et de poser des affiches préventives dans les bâtiments communaux. Ce sont des gestes qui peuvent paraître basiques. Mais chaque geste comptera. »

Satisfaite de la réponse, Madame Stéphanie Klaus enchaîne avec une deuxième question.

« Une bibliothèque était mentionnée lors de la présentation du projet initial de transformation de l'école des Monts 4. Or, je n'en ai plus entendu parler. Lors de mes passages à la bibliothèque de Bulle, je croise régulièrement des enfants et des familles de Riaz. Donc l'intérêt d'avoir accès aux livres est bien présent. Qu'en est-il ? Une bibliothèque est-elle encore d'actualité aux Monts 4 ou ailleurs ? Si non, quelles sont les raisons de cette disparition par rapport au projet initial ? La mise en place d'une bibliothèque est-elle repoussée, abandonnée, adaptée ? En réaction à la réponse de Madame Favre quant à la gratuité de l'accès pour les élèves du canton à une bibliothèque, j'encourage le Conseil communal à trouver une solution pour les enfants. Car CHF 5.00 est un montant que certaines familles ne peuvent pas investir pour l'abonnement à la bibliothèque de Bulle. »

Conseillère communale en charge notamment des écoles, Madame Anne Favre-Morand répond comme suit :

« Dans le tout premier projet figurait une bibliothèque, un petit local de 36 m² qui ne répondait pas aux recommandations. En regard du nombre d'élèves, nous aurions dû avoir entre 100 et 120 m² pour être en adéquation. Cette petite salle était indispensable comme salle d'appui. L'école évolue. On a besoin de locaux pour des logopédistes et des enseignants spécialisés. C'est devenu vite une évidence que ce local devait être utilisé pour ça. Concernant la bibliothèque scolaire, on est en discussion. Un rapport de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) demande de réunir les forces à l'échelon intercommunal. Les ressources nécessaires sont énormes en matière de personnel, d'informatique et du nombre de livres. Cela demande un important investissement. On est en train de réfléchir s'il faut s'allier éventuellement avec quelqu'un ou si l'offre de Bulle est suffisante. Selon la loi scolaire, les écoliers doivent avoir accès facilement et gratuitement à une bibliothèque. Avec une cadence de 15 minutes avec Mobul, on est clairement dans le tir. Sur le plan financier, à cinq francs près par année, on n'est pas tout à fait dans le tir. C'est à voir. Une autre réflexion est menée avec la direction de l'école. Certains enseignants ont l'habitude d'aller à la bibliothèque de Bulle, où il y a des animations. Pendant le Covid, l'habitude s'est un peu perdue. C'est un point que la directrice devra traiter pour voir si la demande existe. »

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand.

Madame Klaus est satisfaite de la réponse. Elle espère que ce sujet fera partie des projets présentés annuellement.

Monsieur le Président poursuit le chapitre des questions.

Madame Cindy Murith intervient au sujet de la dépose-minute, à l'école de la Route des Monts 14 :

« J'ai remarqué que la dépose-minute est toujours utilisée par les parents, mais qu'elle est toujours sous sa forme provisoire. J'aimerais savoir si une date est fixée pour sa mise en place définitive, afin qu'elle soit utilisée le mieux possible. »

Madame Anne Favre-Morand répond ainsi :

« Pour l'instant, cette dépose-minute est provisoire. Il n'y a pas eu de budget. On vous présentera le projet plus tard. Il est lié au futur règlement de stationnement. On est conscient que la zone actuelle n'est pas idéale. »

Madame Cindy Murith est satisfaite de la réponse.

A son tour, Madame Sophie Moura souhaite prendre la parole :

« J'avais la même question que Madame Klaus sur la prise de mesures énergétiques. Est-ce que la Commune a prévu un tout-ménage sur les mesures qu'elle compte prendre et pour communiquer sur des gestes que les citoyens de Riaz peuvent faire pour économiser cette énergie ? »

Madame Sabine Guillet adresse la réponse suivante :

« La Commune profitera du tout-ménage invitant la population à la manifestation organisée pour l'obtention du label de Cité de l'énergie pour informer les citoyens de la Commune et pour leur communiquer un catalogue de mesures à prendre pour économiser l'énergie et l'eau. En outre, un article se prépare au sein de la commission énergie et développement durable en vue d'une publication dans Le Riazois à paraître en décembre. »

Madame Sophie Moura est satisfaite de la réponse de Madame Guillet.

Monsieur Romain Glasson saisit à son tour le micro :

« Une question liée aux agglomérations. Plus précisément celles de Fribourg et Bulle. Comme vous avez pu le lire dans la presse dernièrement, le Conseil d'Etat a mis en consultation, et dans un délai très court, le périmètre de ces deux agglos. Ceux-ci devraient être fixés au 31 décembre 2022. Nous sommes dans le périmètre de l'agglomération bulloise avec des communes voisines. Le Préfet, de son côté, a aussi mis le dossier de l'agglomération bulloise en consultation. Je comprends que les communes aient les mains liées, car une nouvelle loi permet au Conseil d'Etat d'intégrer une commune dans un certain périmètre. Ma question : comment le Conseil communal empoignera-t-il cette question et qu'avons-nous comme possibilité pour donner un avis qui corresponde à la majorité de la population ? »

Conseiller communal en charge notamment de l'aménagement, Monsieur Wolfram Schuwey demande à Monsieur Glasson s'il évoque l'agglomération ou une fusion de communes : *« Ce n'est pas la même chose »,* fait-il remarquer.

« C'est l'agglomération », précise Monsieur Romain Glasson.

Et Monsieur Wolfram Schuwey de s'exprimer en ces mots :

« Dans l'agglomération, la Commune de Riaz figure déjà dans le premier périmètre. La question concerne l'éventuel agrandissement de ce périmètre. Toutes les communes aimeraient bénéficier de Mobul, sans forcément devoir payer pour l'avoir. C'est là que le bât blesse. Je ne peux malheureusement pas vous en dire davantage. »

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite adresser une réponse par courrier.

Madame la Syndique signale que si la réponse ne convient pas, oui. Sinon...

Monsieur Romain Glasson se dit satisfait de la réponse, en relevant que la démarche de cette consultation consiste essentiellement dans l'augmentation du nombre de communes dans l'agglomération. Et la Commune de Riaz n'est pas directement concernée.

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et Monsieur Glasson. La parole n'étant plus demandée, il boucle le chapitre « Questions » et passe aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Président questionne si un membre du Conseil général souhaite émettre une remarque ou un commentaire.

Madame Stéphanie Klaus lève la main et émet la suggestion suivante :

« J'aimerais présenter une invitation. Une invitation à participer au défi " A vélo au Conseil ". Durant cette législature, la commission énergie et développement durable (CEDD) proposera plusieurs projets tirés notamment du portefeuille d'actions durables pour les communes et associations (www.communes-durables.ch). Ces actions participent à l'agenda 2030 du canton, soit son engagement par rapport aux 17 objectifs de développement durable ODD définis par l'ONU. L'administration communale a déjà relevé deux fois le défi " Bike to work ". La CEDD vous propose, chers élus des deux conseils et des commissions ainsi que les membres libres, de relever à notre tour le même genre de défi : se rendre aux séances des conseils, du bureau et des commissions à vélo, à pied ou par tout autre moyen de locomotion non motorisé. Attention : site d'atterrissage et foin pour la monture non fournis. Plus nous serons à participer, plus ce défi sera stimulant. Le fonctionnement est simple : chaque personne qui participe au défi inscrira sur une feuille blanche les dates de toutes les séances auxquelles elle doit participer en 2023 et indiquera à côté le nombre de trajets effectués à la seule force de ses muscles, soit 0, 1 ou 2. Le covoiturage compte pour 0. Pour cette première édition qui courrait dès 2023, nous vous proposons un effort collectif avec cet objectif commun : que 60% des trajets se fassent sans moteur. Au plus tard six jours avant l'assemblée du budget en décembre,

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

les feuilles seront transmises à Stéphanie Klaus. L'idée étant de faire un défi commun. Les résultats de l'action seront communiqués durant l'assemblée du budget. Vous pouvez annoncer votre intérêt à l'une ou l'autre membre de la CEDD. Bon courage à tout le monde. Et ce sera, pour beaucoup, notre manière d'économiser de l'énergie. »

Monsieur le Président remercie Madame Klaus pour sa proposition.

Plus aucun membre du Conseil communal ni du Conseil général ne souhaite intervenir.

Monsieur le Président adresse la conclusion suivante :

« Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Santos au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance. »

Monsieur le Président adresse ensuite ses remerciements :

« J'aimerais remercier tout le Conseil communal et son personnel pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Le Conseil général et ses commissions pour l'engagement et le travail qu'ils réalisent lors de manifestations et représentations de notre Commune.

La commission senior+ pour sa représentation à la journée d'informations « Bien vieillir en Gruyère », du 20 août dernier au CO de Riaz. Une journée qui s'est très bien déroulée.

Les personnes du Conseil communal et du Conseil général ainsi que les représentants des sociétés locales pour la réception des nouveaux habitants, le 16 septembre écoulé. On n'était pas très nombreux, mais tout s'est bien passé.

Les représentants du Conseil général ainsi que tous les habitants qui ont bravé la pluie lors de la journée 'Coup de balai' du 24 septembre dernier.

Un grand merci à tous. »

A 22 h 01, Monsieur le Président lève la séance du Conseil général du 27 septembre 2022 et invite à la collation servie à la sortie. Il remercie l'assemblée pour son attention et lui souhaite une belle fin de soirée.

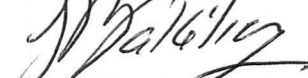
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire


Diana Santos



Le Président


Jean-Pierre Vallélian

Le Secrétaire du procès-verbal


Gilles Liard